



Déclaration liminaire CSA du 27 mars 2023 Cour d'appel de PAPEETE

A titre liminaire, la Section CFDT de PAPEETE se félicite de ce premier rendez-vous qui doit marquer d'un vrai renouveau les échanges que nous pouvons avoir avec vous. Nos trois sièges ne sont pas le fait du hasard, nous remercions vivement toutes celles et tous ceux qui nous auront permis de pouvoir être élus et présents aujourd'hui à vos côtés. Notre victoire est la leur.

A titre principal, nous rappellerons ici nos liens étroits avec notre Centrale parisienne avec laquelle nous avons pu déjà beaucoup travailler et échanger, notamment sur le recrutement et sur l'installation d'un concours CEAPF pour les greffiers et les Adjoints.

La Section CFDT de PAPEETE ne souhaite plus que les débats qui s'ouvrent au sein de notre juridiction soient politisés et qu'ils passent par le biais des parlementaires locaux ou d'éléments extérieurs à notre Ministère. Toutes les questions qui touchent aux statuts et à l'environnement professionnel de nos collègues qui constituent les effectifs de la Cour d'Appel de PAPEETE doivent être débattus au sein de cette nouvelle instance constituée par le CSA local et/ou en bilatérale, sous votre autorité et dans le respect des textes. Nous laissons à nos collègues des autres organisations syndicales, la pleine responsabilité de leurs actes et de leurs propos mais nous souhaitons souligner que nous ne sommes pas fonctionnaires territoriaux mais bien des fonctionnaires de l'État, ayant le statut CEAPF. Cette précision est utile voir essentielle car elle détermine clairement notre démarche et notre positionnement.

Nos intérêts sont et seront ceux de nos collègues et nous ne naviguerons pas dans cette opacité qui parfois rend toxique certaines situations. Pour exemple, nous avons appris récemment l'implication d'un syndicat national pour la création d'un corps CEAPF A qui viserait des greffiers locaux par la voie de la promotion dans le corps des Directeurs. L'intérêt de quelques-uns pour des ambitions locales alors qu'il nous apparaît essentiel que les futurs lauréats passent par la voie de la France Hexagonale pour leur formation et surtout une prise de poste autre qu'en Polynésie pour acquérir une expérience plus

valorisée. La gestion des ressources humaines ne peut pas se résumer à la notion de Clan et ne doit pas être radicale. Nous ne souhaitons pas de dérogation pour les futurs candidats qui voudraient échapper à la règle. La vision ultra réduite d'une vie professionnelle vécue seulement en Polynésie ne suffit pas à prétendre aux fonctions de DG sur place. La maturité et l'expérience acquises dans un autre contexte et loin des standards locaux, nous semblent très importants.

Enfin et pour clore l'épineux sujet de la vie au quotidien de cette juridiction, il est temps que la rumeur ou les non-dits laissent la place à des propos solides et réalistes. Nous devons empêcher les situations de crise et surtout les remontées fantaisistes qui en découlent. Le monopole de la parole de quelques-uns est rédhibitoire. Nous ne savions pas que la Juridiction devait disposer virtuellement en son sein d'un « contre-pouvoir » pour faire, défaire et refaire à l'envie certaines situations.

Plus sérieusement, l'implantation des nouveaux bureaux avec l'arrivée notamment de nos collègues issus de la dernière promotion de greffiers en septembre et les réorganisations qui en découlent, doivent faire l'objet de discussions et d'association avec les organisations syndicales mais aussi avec les fonctionnaires concernés par les changements (Référents et autres). Nous savons que la place manque et nous sommes conscients des difficultés que cela impose. Mais il serait utile que les débats soient partagés. Enfin, les mesures sanitaires sont certes suspendues mais restent d'actualité, notamment dans le cadre de l'occupation « d'open space », soumis à des volumes et des surfaces réglementées.

Un dernier constat nous oblige à quelques réflexions. Il concerne l'avancement des greffiers et des adjoints CEAPF. Nous espérons que certains de nos collègues les plus anciens et qui méritent de passer dans le grade supérieur, fassent l'objet de propositions qui permettent d'apporter à leurs carrières des couleurs arc-en-ciel. L'actualité qui met en avant la question des retraites et des incidences financières qui en découlent, doit être un motif légitime pour prendre en compte les situations des fonctionnaires notamment de catégorie C.

Pour conclure, vous l'aurez compris notre volonté passe par la construction d'un dialogue social assumé qui permette à tous de se retrouver autour de discussions productives qui doivent ouvrir à la construction d'une juridiction solide où la valeur de tous doit être reconnue.

La Section CFDT de PAPEETE ne sera pas dans le déni ou dans l'acceptation de compromis. Elle souhaite s'affirmer et participer pleinement à tous les travaux qui pourront lui être proposée pour que la qualité de vie et des conditions de travail soit pleinement acceptable. Privilégions le dialogue.

Les élus CFDT pour le CSA de la CA de PAPEETE